

Association PRO MENTE SANA

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

COMPTES 2023

Tannhauser S.A.

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTRÔLE RESTREINT A L'

Association PRO MENTE SANA

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de pertes & profits, annexe et tableau de financement) de votre association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité de l'association alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes aux lois, règlements et directives suivantes, LGAF, LSGAF, LIAF, directives étatiques, aux Swiss Gaap RPC, à la norme ZEW0 ainsi qu'à la loi suisse.

Les comptes annuels présentent un bénéfice de l'exercice de **CHF 21'428.54**.

Genève, le 9 avril 2024

TANNHAUSER SA



B. Spoerri
Expert-Réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte de pertes & profits et annexe)
Tableau de variation du capital,
Tableau de financement

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023
(avec chiffres comparatifs 2022)

ACTIF		2023	2022
	Annexe	CHF	CHF
Actifs circulants			
Liquidités		444 393,59	309 142,35
Comptes de régularisation actif			
Charges payées d'avance	2	22 911,75	15 980,20
Produits à recevoir	2	7 314,65	420,00
Total des actifs circulants		474 619,99	325 542,55
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles	3	7 293,78	8 536,73
Immobilisations corporelles sur fond affectés	3	1 664,35	3 328,68
Immobilisations financières - dépôt garantie		8 862,20	8 823,20
Total des actifs immobilisés		17 820,33	20 688,61
TOTAL DE L'ACTIF		492 440,32	346 231,16
PASSIF			
		2023	2022
		CHF	CHF
Capitaux étrangers			
Créancier Etat de Genève (traitement résult.)	4	16 237,19	2 196,32
Autres dettes	4,1	493,15	17,00
Charges à payer	5	74 959,75	132 741,07
Produit reçu d'avance	5,1	200,00	-
Total des capitaux étrangers		91 890,09	134 954,39
Capital des fonds affectés			
Fonds "ORCEP"	6,1	252 501,70	31 836,80
Fonds "Collège de rétablissement"	6,2	81 486,55	118 464,45
Fonds projet "Covid"	6,3	1 664,00	3 328,00
Fonds projet "OFSP paires, psychologue"	6,4	9 093,09	20 271,17
Fonds projet "BD"	6,5	-	3 000,00
Total du capital des fonds		344 745,34	176 900,42
Capital de l'organisation			
Capital libre (résultats cumulés)	7	34 376,35	30 976,19
Bénéfice / - Perte de l'exercice		21 428,54	3 400,16
Total capital de l'organisation		55 804,89	34 376,35
TOTAL DU PASSIF		492 440,32	346 231,16

COMPTE D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE
DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023
(avec budget 2023 et chiffres comparatifs 2022)

		2023	2022	Budget 2023
	Annexe	CHF	CHF	CHF
PRODUITS				
<i>Produits des aides financières:</i>				
Subvention des collectivités publiques	8,1	479 589,00	479 589,00	480 089,00
Dons et cotisations	9	7 749,00	14 975,00	11 000,00
		487 338,00	494 564,00	491 089,00
<i>Autres produits:</i>	10	12 206,55	9 324,40	5 000,00
Total des produits		499 544,55	503 888,40	496 089,00
CHARGES				
<i>Charges liées aux prestations fournies :</i>				
Frais de personnel	12	368 675,69	355 549,12	372 427,00
Prestations pour soutenir et promouvoir l'intégration des personnes handicapées (PROSPREH)	13	14 237,35	71 153,15	52 900,00
Prestations pour soutenir et promouvoir l'intégration des personnes handicapées (PROSPREH) / Soutien à des projets	13	291 491,06	256 020,95	-
Autres charges d'exploitation	14	41 842,30	41 645,90	42 300,00
		716 246,40	724 369,12	467 627,00
<i>Charges d'administration:</i>				
Frais de bureau et administratifs	15	32 797,27	31 438,26	36 850,00
Résultat d'exploitation		-249 499,12	-251 918,98	-8 388,00
<i>Résultats financiers</i>				
Intérêts créanciers		39,00	0,90	-
Frais bancaires et postaux		-204,60	-370,39	-
		-165,60	-369,49	-
<i>Produits (-Charges) exceptionnels ou hors période</i>				
<i>Dons affectés</i>				
Don Projet "ORCEP"	6,1	274 000,00	78 813,00	
Don Projet "Collège de Rétablissement"	6,2	187 000,00	250 000,00	
Don Projet "Covid"	6,3	-	-	-
Don Projet "OFSP Covid "	6,4	-	50 000,00	
Don Projet BD	6,5	-	-	
Produits /-Charges sur exercice antérieur	11	-2 520,95	200,00	
Produits /-Charges exceptionnelles	11	-5 500,00	-	
Résultat avant affectation des dons		203 314,33	126 724,53	-8 388,00
<i>Résultat des Fonds affectés</i>				
Affectation du Fonds "ORCEP"	6,1	-274 000,00	-78 813,00	
Utilisation Fonds "ORCEP"	6,1	53 335,10	46 976,20	
Affectation au Fonds "Collège de Rétablissement"	6,2	-187 000,00	-250 000,00	
Utilisation Fonds "Collège de Rétablissement"	6,2	223 977,90	151 326,73	
Utilisation Fonds "Covid"	6,3	1 664,00	16 814,44	
Affectation au Fonds "OFSP pairs"	6,4	-	-50 000,00	
Utilisation Fonds " OFSP pairs"	6,4	11 178,08	42 567,58	
Affectation au Fonds "projet BD"	6,5	-	-	
Utilisation Fonds "projet BD"	6,5	3 000,00	-	
Bénéfice / - Perte avant thésaurisation		35 469,41	5 596,48	-8 388,00
Part des subventions non dépensées à restituer	4	-14 040,87	-2 196,32	-
Bénéfice / - Perte de l'exercice		21 428,54	3 400,16	-8 388,00

**Annexe relative
aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2023**

Plan de l'annexe aux états financiers :

1. Principes d'évaluation et de présentation des comptes
2. Actifs transitoires
3. Immobilisations corporelles
4. Créancier Etat de Genève
 - 4.1 part des subventions non dépensées à restituer
 - 4.2 créance Etat de Genève
5. Charges à payer
6. Fonds affectés
 - 6.1 projet FORMATION Pairs aidants
 - 6.2. projet Collège de Rétablissement
 - 6.3 projet Covid
 - 6.4 projet OFSP Covid
 - 6.5 projet BD
7. Capital de l'organisation
8. Subvention
 - 8.1 Subvention des collectivités publiques
9. Dons et cotisations
10. Autres produits
11. Produits sur exercice antérieur
12. Frais de personnel
13. PROSPREH
14. Autres charges d'exploitation
15. Frais d'administration
16. Tableau de financement
17. Tableau de variation de capitaux propres
18. Annexe selon l'article 959c CO
19. Annexe relative à la méthode ZEWO

Un rapport de performance est joint à ce document.

1. Principes d'évaluation et de présentation des comptes :

L'association romande Pro Mente Sana est une association à but idéal, au sens des art. 60 et suivants du Code civil, dont le siège est dans le canton de Genève.

L'association est reconnue d'utilité publique et bénéficie d'une exonération fiscale (décision du Conseiller d'Etat en charge du Département des finances du canton de Genève du 15 février 2008 renouvelée le 9 novembre 2016 pour une durée indéterminée).

Les comptes annuels ont été établis conformément aux normes SWISS GAAP RPC, en particulier la RPC 21, conformément aux dispositions légales.

Les principaux postes du bilan sont évalués ainsi :

Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition moins les amortissements calculés selon la méthode linéaire. Les taux appliqués sont les suivants :

- installation bureau :	20%
- mobilier :	20%
- informatique :	33%

L'obligation de capitalisation existe à partir d'un investissement de CHF 3'000.- par contre, la pratique consiste à activer les biens d'une certaine importance dont la durée de vie est supérieure à une année.

Comptes de régularisation actif et passif

Les comptes transitoires sont déterminés selon le principe des charges et des produits sur l'exercice en cours.

Les principaux postes du compte d'exploitation sont évalués comme suit :

Subventions

Les subventions des collectivités publiques sont comptabilisées sur la base des décisions écrites adressées à l'association.

Dons et cotisations

Les dons et cotisations sont comptabilisés lors de leur encaissement.

Produits exceptionnels

Les dons et subventions affectés sont présentés sous les produits exceptionnels conformément à la directive cantonale de bouclage pour les entités subventionnées.

2. Actifs transitoires :	2023	2022
	CHF	CHF
Détail des charges payées d'avance :		
AXA Winterthur - ass.choses prof. - prime 2024	413,85	-
Baloise - RC - primes RC 2024	330,80	315,00
Le Courrier- abonnement 2024	460,00	439,00
Crésus, abonnement licence 2024	367,55	-
Tamedia, abonnement Tribune de Genève 2024	569,00	-
Postfinance carte 2024	30,00	-
Migros calendrier	-	2,20
Abonnement Psychoscope 2023	-	90,00
Travaux sur site internet heures non consommées	5 193,00	
AXA Winterthur - assurance de personnes prof.	15 547,55	15 134,00
ETAT AU 31 DECEMBRE	22 911,75	15 980,20

Détail des produits à recevoir :		
OCAS, facture finale 2023	3 715,35	-
Cotisations à recevoir	-	420,00
Facture à établir cours donnés aux HUG (Collège de Rétablissement)	2 250,00	-
Salaires et retenues charges sociales à régulariser	1 349,30	-
ETAT AU 31 DECEMBRE	7 314,65	420,00

3. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit au 31 décembre 2023:

	01.01.23	Achats	Amort.	31.12.2023
	CHF	CHF	CHF	CHF
Immobilisations propres				
Informatique	1,00	-	-	1,00
Installation bureau	1,00	-	-	1,00
Mobilier, machine de bureau	8 534,73	1 620,00	-2 862,95	7 291,78
TOTAL	8 536,73	1 620,00	-2 862,95	7 293,78

Immobilisation sur fonds affectés				
Mobilier, machine de bureau	3 328,68	-	-1 664,33	1 664,35
TOTAL	3 328,68		-1 664,33	1 664,35

4. Créancier Etat de Genève :

Part des subventions non dépensées à restituer

L'association est au bénéfice d'une décision d'octroi d'une aide financière du canton de Genève pour une période de 4 ans, soit de 2022 à 2025.

En principe, une part du résultat positif accumulé à la fin du contrat serait, cas échéant, à restituer à l'état de Genève. Cette part est calculée sur le taux de subventionnement.

Créance Etat de Genève

	Résultat	Taux	Part Etat Genève	Cumul	Part à restituer
	CHF		CHF	CHF	si positif
Résultat 2022	5 596,48	39,24%	2 196,32	2 196,32	2 196,32
Résultat 2023	35 469,41	39,59%	14 040,87	14 040,87	14 040,87
Résultat 2024	-		-	-	-
Résultat 2025	-		-	-	-

4,1 Autres dettes :	2023
	CHF
Différences sur paiements salaires (payées sur 2024)	493,15
TOTAL	493,15

5. Charges à payer :	2023
	CHF
Les charges à payer pour l'exercice 2023 se détaillent ainsi :	
CIEPP, facture décembre	8 291,60
Reçus à fin 2023 à facturer	2 121,70
AXA, décompte de primes définitif	1 603,00
Swisscom, facture décembre abo et communications	85,15
Provision heures supp et vacances, + charges sociales	3 898,65
Provision facture Honoraires Tannhauser	4 000,00
Provision facture Honoraires Revidor 2022	2 670,95
Provision facture Honoraires Revidor 2023	7 500,00
Provision facture Adecco 2023	410,35
Provision brochures Bipolaire (relecture, graph., imp.)	16 500,00
Provision brochures Témoignages de Recovery (graph. + imp.)	14 850,00
Provision heures supp CR + charges sociales	6 295,75
Provision régularisation	1 981,60
Provision facture configuration site internet CR	4 600,00
Bénévolat Vaud, location salle nov 2023	25,00
Note de frais OV (ORCEP)	62,70
Tibel intervention nov 2023	36,35
Salt décembre 2023	26,95
TOTAL	74 959,75

5.1 Produits reçus d'avance	2023	2022
	CHF	CHF
Cotisations 2024 reçues en 2023	200,00	-
	200,00	-

6. Dons affectés :

6.1 Fonds "ORCEP" :

Observatoire Romand de la Contrainte en Psychiatrie.

	2023	2022
	CHF	CHF
Fonds pour projet ORCEP au 01.01.2022	31 836,80	-
Versement de Fondation privée genevoise	80 000,00	78 813,00
Versement Loro	194 000,00	-
Utilisation des fonds	-53 335,10	-46 976,20
ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE	252 501,70	31 836,80

6.2 Fonds "Collège de rétablissement" :

Un Fonds relatif à une expérience pilote pour des dispositifs d'empowerment communautaires a été financé par des dons affectés de la LORO (années précédentes) et d'une Fondation privée genevoise.

	2023	2022
	CHF	CHF
Fonds "Collège de rétablissement" au 01.01.	118 464,45	19 791,18
Versement de Fondation privée genevoise	187 000,00	250 000,00
Utilisation des fonds	-223 977,90	-151 326,73
ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE	81 486,55	118 464,45

6.3 Fonds "projet COVID"

Un Fonds pour création brochure angoisse et capsules audio-vidéo

	2022	2022
	CHF	CHF
Fonds "Projet Covid" au 1.1.	3 328,00	20 142,44
Utilisation des fonds	-	-15 150,44
Amortissement immobilisation affectée	-1 664,00	-1 664,00
ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE	1 664,00	3 328,00

6.4 Fonds "projet OFSP pairs"

Un Fonds pour engager une psychologue et des paires afin d'augmenter les permanences, travailler sur une nouvelle brochure et création d'un jeu de cartes.

	2023	2022
	CHF	CHF
Fonds "Projet OFSP pairs" au 1.1.	20 271,17	12 838,75
Versement OFSP	-	50 000,00
Utilisation des fonds	-11 178,08	-42 567,58
ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE	9 093,09	20 271,17

6.5 Fonds "projet BD"

Un Fonds pour publier une BD sur la santé mentale

	2023	2022
	CHF	CHF
Fonds reçus non utilisé fin 2022	3 000,00	3 000,00
Utilisation des fonds	-3 000,00	-
ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE	-	3 000,00

7. Capital de l'organisation

	2022	2022
	CHF	CHF
Capital libre au 1er janvier	34 376,35	30 976,19
Résultat de l'exercice	21 428,54	3 400,16
Total fonds propres au 31 décembre	55 804,89	34 376,35

8. Subvention:

8.1 Subvention des collectivités publiques:

L'association romande Pro Mente Sana est subventionnée par l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales), par le DES (Département de la Solidarité et de l'Emploi) du canton de Genève, ainsi que par diverses villes et communes genevoises et romandes. Depuis l'exercice 2011, elle reçoit également une subvention institutionnelle du Canton de Vaud, renouvelable chaque année.

Un sous-contrat de prestation, lié à la subvention de l'OFAS, est signé périodiquement depuis 2001, pour 4 ans, entre la fondation suisse Pro Mente Sana et l'association romande Pro Mente Sana.
Les relations entre la fondation et l'association romande font l'objet d'une convention signée.

Un arrêté du conseil d'état genevois octroie une aide financière annuelle à l'association de CHF 197'749.- en lieu et place du contrat de prestation qui liait l'association à l'état de Genève jusqu'à fin 2017. Cette aide financière est octroyée pour les années 2018 à 2021 et prolongée de 2022 à 2025.

Pour 2023, les subventions reçues sont les suivantes :

		2023	2022
		CHF	CHF
OFAS	50,31%	251 340,00	251 340,00
Canton de Genève	39,59%	197 749,00	197 749,00
Canton de Vaud	6,01%	30 000,00	30 000,00
Autres villes et communes	0,10%	500,00	500,00
TOTAL		479 589,00	479 589,00

9. Dons et cotisations :

Les dons et cotisations reçus sont les suivants :

		2023	2022
		CHF	CHF
Dons divers	0,23%	1 139,00	7 035,00
Cotisations	1,32%	6 610,00	7 940,00
TOTAL		7 749,00	14 975,00

L'association compte 231 membres à décembre 2023

10. Autres produits :

Les "produits et remboursements divers" sont composés essentiellement d'honoraires perçus et du remboursement des frais d'envoi de colis des brochures thématiques.

Les divers autres produits sont les suivants :

		2023	2022
		CHF	CHF
Produits et remboursements divers	0,38%	1 876,25	879,50
Honoraires perçus	0,86%	4 308,40	8 444,90
Produits nets perçus sur Projet ENSA	<i>Détail ci-dessous</i> 1,21%	6 021,90	-
TOTAL		12 206,55	9 324,40
Honoraires perçus formations ENSA		23 541,55	-
Licence ENSA		-5 040,35	-
Frais de formatrices		-5 048,00	-
Part rétrocedée à PMS ZH		-7 431,30	-
Revenu net ENSA		6 021,90	-

11. Produits et charges exceptionnelles et ou sur exercice antérieur:

		2023	2022
		CHF	CHF
Les produits sur exercice antérieur sont les suivants :	cotisations 2022	150,00	200,00
Les charges sur exercice antérieur sont les suivantes :	aide au boucllement 2022	-2 670,95	-
Les charges extraordinaires sont les suivantes :	aide externe comptes 2023	-5 500,00	-

12. Frais de personnel :

Les salaires du personnel sont basés sur les statistiques de l'Observateur genevois du marché du travail ainsi que sur la grille salariale du canton de Genève. Il n'y a pas d'augmentation automatique des salaires.

Aucun remboursement de frais forfaitaires n'est alloué. S'il y a lieu, les frais effectifs sont remboursés aux employés selon le règlement relatif au remboursement des frais du 7 mai 2007 (modèle FER-Genève).

L'association prend à sa charge le 60% de la cotisation au 2ème pilier.

Le détail des frais du personnel est le suivant :

	2023	2022
	CHF	CHF
Salaires bruts secrétariat romand	490 517,87	427 433,00
Salaires provisionnés (hres sup. & vacances) y compris charges sociales	-7 279,60	10 474,00
./ indemnités pertes de gain	-	-6 517,30
Versement perte de gain aux employé.e.s	-	6 517,30
AVS/AI/APG/AC/AM/ALFA	44 556,05	39 161,35
Fonds de prévoyance 2ème pilier	50 775,85	39 544,05
Assurances sociales (LAA et AMPG)	16 737,00	14 872,00
Remboursement Allocations maternités	-	-
Sous-total salaires et charges sociales	595 307,17	531 484,40
Formation	1 770,10	6 977,57
Frais divers de personnel	4 814,72	2 749,35
Frais de déplacement et repas à l'extérieur	3 997,75	5 344,05
Frais de congrès et représentation	2 005,20	-
Sous-traitance, Remplacements	7 698,81	-
Sous-total autres frais de personnel	20 286,58	15 070,97
./ Refacturation au projet "collège de rétablissement"	-192 962,60	-106 385,50
./ Refacturation au projet "Covid"	-	-
./ Refacturation au projet OFSP Covid	-11 178,06	-38 657,25
./ Refacturation au projet ORCEP	-42 777,40	-45 963,50
TOTAL	368 675,69	355 549,12

Les postes de travail de PMS correspondent à 2,6 équivalent plein-temps au 31.12.2023

Les postes de travail du Collège de Rétablissement correspondent à 1,7 équivalent plein-temps au 31.12.2023

13. Prestations ayant pour objet de soutenir et de promouvoir la réadaptation des personnes handicapées (PROSPREH):

Les charges relatives à la publicité, à la production de brochures ou de flyers et de la revue Esprit(s) à la gestion du site internet, aux frais associatifs et aux soutiens à des projets sont regroupées sous l'abréviation PROSPREH (prestations pour soutenir et promouvoir l'intégration des personnes handicapées).

Le détail des charges est le suivant :

	2023	2022
	CHF	CHF
Publicité, annonce dans les journaux	290,80	1 077,00
Site internet	4 500,00	205,35
Production de flyers	1 915,55	6 942,80
Brochures, dépliants	6 831,00	33 246,44
Revue Esprit	-	28 956,56
Frais associatifs	700,00	725,00
Soutien à des projets	291 491,06	256 020,95
TOTAL	305 728,41	327 174,10

14. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation est le suivant :

	2023	2022
	CHF	CHF
Loyer et chauffage	35 574,45	35 502,25
Entretien, réparation et nettoyage	4 933,35	4 503,00
Assurance choses et RC	728,85	728,85
Services industriels	605,65	911,80
Entretien, réparation, remplacement du mobilier		
TOTAL	41 842,30	41 645,90

15. Frais d'administration :

Le détail des frais d'administration est le suivant :

	2023	2022
	CHF	CHF
Fourniture de bureau	333,70	621,30
Téléphone et internet	7 903,65	4 455,00
Affranchissement	1 995,60	931,80
Photocopies	904,68	904,68
Journaux et documentation	3 634,80	2 593,94
Informatique	2 539,15	4 294,71
Frais administratifs divers	1 124,36	1 378,16
Honoraires (y. c. fiduciaire) *	7 819,75	9 480,90
Evénements PMS	793,75	-
AG, séances comités, séances bureau	1 220,55	-
Amortissements	4 527,28	6 777,77
TOTAL	32 797,27	31 438,26

* Le poste honoraires comprend les interventions d'une personne mandatée en qualité d'indépendant. (Fiduciaire Tannhauser, Revidor, personne de confiance)

16. Tableau de financement :

	2023 CHF	2022 CHF
Résultat de l'exercice (- perte)	21 428,54	3 400,16
(Augment) / dimin des charges payées d'avance	-6 931,55	-14 444,90
(Augment) / dimin des produits à recevoir	-6 894,65	7 487,80
Augment / (dimin) de la créance Etat de Genève	14 040,87	2 196,32
Augment / (dimin) des autres dettes à court terme	476,15	-3,00
Augment / (dimin) du passif de régularisation	-57 781,32	54 312,55
Augment / (dimin) des produits reçus d'avance	200,00	-230,00
Amortissements	4 527,28	6 777,77
+ 1 Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	-30 934,68	59 496,70
Désinvestissement / (investissement) en immobilisations corporelles	-1 620,00	-9 750,00
Désinvestissement / (investissement) en immobilisations financières	-39,00	-0,90
+ 2 Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-1 659,00	-9 750,90
Augment / (dimin) du fonds ORCEP	220 664,90	31 836,80
Augment / (dimin) du fonds pour projet "COVID"	-1 664,00	-16 814,44
Augment / (dimin) du fonds pour "Collège de rétablissement"	-36 977,90	98 673,27
Augment / (dimin) du fonds pour OFSP pairs	-11 178,08	7 432,42
Augment / (dimin) du fonds BD	-3 000,00	-
+ 1 Flux de fonds provenant de l'activité de financement	167 844,92	121 128,05
= VARIATION NETTE DES DISPONIBILITÉS	135 251,24	170 873,85
Soit :		
Liquidités au 1.1.	309 142,35	138 268,50
Liquidités au 31.12.	444 393,59	309 142,35
= VARIATION DES DISPONIBILITÉS	135 251,24	170 873,85
Amélioration / (détérioration)		

17. Tableau de variation des capitaux propres :

2023	Solde au 01.01.2023 CHF	Dotation 2023 CHF	Transfert de fonds internes 2023 CHF	Utilisation 2023 CHF	Solde au 31.12.2023 CHF
Capital de l'organisation					
Capital libre (résultats cumulés)	34 376,35	-	-		34 376,35
Résultat exercice		21 428,54	-		21 428,54
TOTAL CAPITAL DE L'ORGANISATION		21 428,54			55 804,89
Moyens provenant du capital des fonds					
Fonds ORCEP	31 836,80	274 000,00	-	-53 335,10	252 501,70
Fonds Collège de Rétablissement	118 464,45	187 000,00	-	-223 977,90	81 486,55
Fonds Covid	3 328,00	-	-	-1 664,00	1 664,00
Fonds OFSP Psychologues, pairs	20 271,17	-	-	-11 178,08	9 093,09
Fonds projet BD	3 000,00	-	-	-3 000,00	0,00
CAPITAL DES FONDS AFFECTES	176 900,42	461 000,00	-	-293 155,08	344 745,34
2022	Solde au 01.01.2022 CHF	Dotation 2022 CHF	Transfert de fonds internes 2022 CHF	Utilisation 2022 CHF	Solde au 31.12.2022 CHF
Capital de l'organisation					
Capital libre (résultats cumulés)	30 976,19	-	-		30 976,19
Résultat exercice		3 400,16	-		3 400,16
TOTAL CAPITAL DE L'ORGANISATION	30 976,19	3 400,16			34 376,35
Moyens provenant du capital des fonds					
Fonds ORCEP	-	78 813,00	-	-46 976,20	31 836,80
Fonds Collège de Rétablissement	19 791,18	250 000,00	-	-151 326,73	118 464,45
Fonds Covid	20 142,44	-	-	-16 814,44	3 328,00
Fonds OFSP Psychologues, pairs	12 838,75	50 000,00	-	-42 567,58	20 271,17
Fonds projet BD	3 000,00	-	-	-	3 000,00
CAPITAL DES FONDS AFFECTES	55 772,37	378 813,00	-	-257 684,95	176 900,42

18. Annexe selon l'article 959c CO :

	2023 CHF	2022 CHF
Montants des cautionnements, obligations de garanties non portées au bilan et constitution de gages en faveur de tiers	n.a.	n.a.
Actifs mis en gage ou cédés pour garantir les engagements de l'association, ainsi que les actifs sous réserve de propriété	8 862,20	8 822,30
Engagement de leasing	n.a.	n.a.
Prestations à titre gratuit	n.a.	n.a.

19. Annexe relative aux frais d'exploitation selon la méthode ZEWO

La présentation de la structure des coûts de l'association se base sur la méthode de calcul des charges administratives de la fondation ZEWO.

Les **charges de projets et de prestations englobent** toutes les dépenses qui contribuent directement à la réalisation des objectifs statutaires de l'association Pro Mente Sana. Il s'agit d'une part, d'activités qui profitent directement aux bénéficiaires, à une région cible ou à une organisation partenaire. Et d'autre part, d'activités qu'accompagnent un projet ou une prestation.

Les charges d'obtention de financement

Il s'agit d'une part d'activités servant directement à l'obtention de financement et d'autre part, des activités qui accompagnent l'obtention de financements. (publicité, la gestion des adresses, les frais de mailing et le suivi des donateurs.)

Les **charges administratives** englobent les activités qui assurent les fonctions de base de l'organisation et son fonctionnement.

Comptabilité générale, bouclage des comptes annuels et révisions, planification et budgétisation stratégique.

	2023	2022
	CHF	CHF
Charges de projets et de prestations :		
Frais de matériel	-	-
Frais de personnel	496 258,99	440 789,55
Honoraire, contrats de sous-traitance	3 445,50	9 480,90
Autres charges d'exploitation	58 810,35	136 167,85
Total	558 514,84	586 438,30
Charges de recherches de fonds :		
Frais de matériel	-	-
Frais de personnel	10 805,27	10 088,25
Autres charges d'exploitation	-	-
Total	10 805,27	10 088,25
Charges administratives :		
Frais de matériel	66 666,79	56 825,49
Frais de personnel	108 529,49	95 677,57
Autres charges d'exploitation	12 713,83	7 147,26
Total	187 910,11	159 650,32